



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

003161

MAIRIE DE BONNE
ARRIVÉ LE
12 JUIN 2018

La déléguée territoriale

Dossier suivi par : Bénédicte DESSERT

Tél. : 03.85.21.97.95

Mail : b.dessort@inao.gouv.fr

Mairie
A l'attention de Monsieur le Maire
479 Vi de Chenaz
74380 BONNE

Mâcon, le 5 juin 2018

V/Réf : SH-2018/304

N/Réf : CM/LM/BD-18-282

Objet : Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par courrier en date du 8 mars 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du PLU de la commune de Bonne.

La commune de Bonne est située dans les aires géographiques de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Reblochon ou Reblochon de Savoie ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie » et des IGP viticoles « Comtés Rhodaniens » et « Vin des Allobroges ».

Après étude du dossier, l'INAO demande à ce que le projet d'extension du terrain de sport dans le secteur « les Poses longues », ER 9 « Aménagement d'un terrain de sport », soit reconsidéré. D'une part, les parcelles concernées par ce projet sont exploitées et mécanisables. Elles font parties d'un grand tènement agricole. Il serait dommageable de le voir amputé de plus de 3ha. D'autre part la zone Ue, à proximité de la mairie et du chef-lieu avec l'emplacement réservé 49 a déjà cette vocation « Aménagement d'un équipement sportif en lien avec le terrain de sport attenant ».

Aussi la zone NE, dans le secteur des « Poses longues » pourrait être réduite aux seules parcelles dont la vocation est déjà dédiée au terrain de sport et à ses équipements.

L'INAO s'inquiète du classement en zone 2AU dans le secteur des grandes vignes. Avec la réalisation de ce projet sur près de 0.88ha, les parcelles 2138 et 1874 (1,7ha au total) vont se retrouver enclavées dans l'enveloppe urbaine mettant en péril la pérennité de leur vocation agricole. De plus, l'état actuel de la desserte ne permet pas une accessibilité au site en adéquation avec le projet, comme souligné p 242 du rapport de présentation. Aussi, l'institut demande à ce que cette zone soit classée en zone A.

L'institut demande également à ce que la liste des signes officiels de la qualité et de l'origine soit complétée comme indiquée ci-dessus (cf p50 du rapport de présentation).

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr

L'INAO vous remercie de bien vouloir tenir compte de ses remarques. Je vous informe que l'INAO ne s'oppose à ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sincères salutations.

Pour la Directrice
Et par délégation,

Christèle MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the printed name.

Copie : DDT 74